

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 JUIN 2024



L'an deux mille vingt-quatre le vingt-cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	23
Membres représentés	9
Membres absents	3
Secrétaire de séance	19 juin 2024
Date de la convocation des conseillers	19 juin 2024
Date de l'affichage de la convocation	19 juin 2024



PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Monsieur Alain GOREZ, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.** Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Rachid BENYAHIA, Monsieur Gabriel GREZE, Monsieur Pascal GIACOMEL, Monsieur Hervé TOUGUET, Madame Emma ABREU, Monsieur Hassan FERRE, Madame Aurélie TASTAYRE, Monsieur Samir METIDJI, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Madame Christine GINGUENÉ, donne pouvoir à Madame Stéphanie RUSSO
Madame Stéphanie CURCIO donne pouvoir à Monsieur Gabriel GREZE
Madame Fatima MENZEL donne pouvoir à Monsieur Cyrille GUILBERT
Madame Maria ALVES donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD,
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE
Monsieur Gérard CHOLLET donne pouvoir à Monsieur Serge DOMINGUES
Madame Christelle RODRIGUES donne pouvoir à Madame Stéphanie DEVAUX
Madame Sylvie MUNDVILLER donne pouvoir à Monsieur Hervé TOUGUET
Madame Danièle KAMENI donne pouvoir à Madame Emma ABREU,

ABSENTS EXCUSÉS :

Monsieur William MUSUMECI
Madame Nadia GHARNIT
Madame Laurence GROSSI

OBJET : Régularisation parcellaire - acquisition auprès de Habitat 77

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1111-1,

Vu le Code Civil et notamment l'article 1591,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu les plans de division présentés par le géomètre-expert et acceptés par chaque partie,

Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques de Seine-et-Marne en date du 14 mars 2024,

Vu la délibération n°33-2024 du bureau du Conseil d'Administration d'HABITAT 77 en date du 22 avril 2024,

Considérant la volonté d'HABITAT 77 de mettre à jour son patrimoine foncier avant sa transformation en Société d'Economie Mixte en 2025

Considérant qu'après réalisation des ouvrages par HABITAT 77, les limites parcellaires du quartier Normandie Niemen et de la rue d'Auvergne ne correspondent pas à la réalité d'usage des divers espaces et des personnes en charge de leurs entretiens et qu'il y a lieu à ce titre de procéder à une acquisition à l'Euro symbolique des espaces utilisés par la Commune et non affectés aux résidences d'HABITAT 77,

Considérant que les parcelles proposées à l'acquisition appartiennent à HABITAT 77 mais sont utilisées et entretenues par la commune de Villeparisis en tant que

- Voirie automobile et piétonne, et
- Equipement public tel la piste de roller

Considérant l'intention de la commune de VILLEPARISIS d'intégrer

- La rue de l'Alphabet composée de la parcelle AE 207p et 309p, soit 1 206 m²,
- La portion de la liste de roller composée de la parcelle AE 309p soit 436 m²

au domaine public communal soit une superficie totale d'environ 1 642 m².

Considérant que les parcelles citées ci-dessous sont non bâties et seront acquises par la commune de VILLEPARISIS

Secteur NORMANDIE-NIEMEN. Section AE.

Lot	Section et n°	Nature	Superficie en m ²	Voirie
A	AE 207p et AE 309p	Espace public	1 206	Rue de l'Alphabet
G	AE 309P	Equipement public	436	Avenue Normandie-Niemen

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er}:

DÉCIDE l'acquisition de la rue de l'Alphabet ainsi que ses espaces attenants et de la portion de la piste de roller soit une superficie totale 1 642 m² pour un montant total de deux (2) euros (1 euro symbolique pour chaque lot), frais d'acte en sus

Article 2 :

AUTORISE Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire, à signer l'acte d'acquisition, les pièces nécessaires à l'acquisition et à effectuer toutes formalités nécessaires, des parcelles suivantes :

- Le lot A cadastré AE 207p et 309p d'une superficie de 1 206 m² dit rue de l'Alphabet
- Le lot G cadastré AE 309p d'une superficie de 436 m²

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20240627-24_09451-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024

Article 3

INCORPORE dans le domaine public communal les parcelles suivantes :

- Le lot A cadastré AE 207p et 309p d'une superficie de 1 206 m² dit rue de l'Alphabet
- Le lot G cadastré AE 309p d'une superficie de 436 m²

Article 4

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux, à Monsieur le Trésorier Principal, Receveur Municipal, et inscrite au recueil des Actes Administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de l'ensemble des formalités de publicité

Madame Emma Abreu ne prend pas part au vote

ADOPTÉ après le vote suivant :

30 pour dont 8 pouvoirs ((groupe majoritaire), (Groupe Villeparisis, l'avenir pour ambition : Monsieur Hervé Touguet, Monsieur Hassan Fere, Madame Sylvie Mundviller, Madame Aurélie Tastayre, Monsieur Samir Metidji,) Monsieur Claude Sicre de Fontbrune)

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE**

Signature 	Signature 
Frédéric BOUCHE Maire	Caroline DIGARD Secrétaire de séance



Localisation des parcelles concernées par la régularisation

Quartier Normandie Niémen



En rouge, parcelles cédées à la commune de Villeparisis

Direction Générale des Finances Publiques

Le 14 mars 2024

Direction départementale des Finances Publiques de Seine-et-Marne

La Directrice Départementale des Finances
Publiques

Pôle d'évaluation domaniale de Seine-et-Marne

Cité administrative
20 quai Hippolyte Rossignol
77010 MELUN cedex

Courriel : ddfip77.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

à

POUR NOUS JOINDRE

Habitat 77 Office Public de l'Habitat de Seine de
Marne

Affaire suivie par : Patrice HECHINGER

Courriel : patrice.hechinger@dgfip.finances.gouv.fr

Téléphone : 01.64.41.32.30

Réf DS: 16714579

Réf OSE : 2024-77514-18423

LETTRE VALANT AVIS

La charte de l'évaluation du Domaine, élaborée avec l'Association des Maires de France, est disponible sur le site collectivites-locales.gouv.fr

Objet : Saisine pour un projet **de transfert de charges et régularisation foncière**

Par une saisine du 7/3/2024, vous sollicitez l'évaluation de plusieurs lots en vue d'un transfert de charges et/ou de régularisation foncière entre votre société et la commune.

Pour cette opération, les valeurs vénales sont fixées à :

n° de lot	emprises	surface	prix unitaire	valeur vénale	opération
A	AE 207p et 309p	1 206 m ²		1 €	transfert de charges
B	AE 309p	17 m ²	45	765 €	régularisation foncière
C	AE 493p	97 m ²	45	4 365 €	régularisation foncière
D	AE 309p	25 m ²	45	1 125 €	régularisation foncière
E	AE 493p	28 m ²	45	1 260 €	régularisation foncière
F	AE 309p	229 m ²	45	10 305 €	régularisation foncière
G	AE 309p	436 m ²		1 €	transfert de charges
H	AE 493p	354 m ²	45	15 930 €	régularisation foncière

La présente lettre valant avis est valable 12 mois.

Pour la Directrice Départementale des Finances
Publiques et par délégation,



M HECHINGER Patrice
Inspecteur des Finances Publiques

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

Accusé de réception en préfecture
0731770344262405772419451 DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception en préfecture : 27/06/2024